



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

assurance protection juridique

Question écrite n° 6961

Texte de la question

M. Jean-Claude Lenoir appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les dispositions préconisées par les associations de consommateurs en vue d'améliorer la protection juridique de nos concitoyens. Ces associations font valoir que l'actuelle garantie défense-recours des contrats d'assurance n'est pas suffisamment souvent mise en action et qu'en conséquence il y aurait lieu de supprimer ce type de garantie pour la remplacer par un véritable contrat d'assurance protection juridique. Il souhaiterait savoir si le Gouvernement envisage de donner suite à cette proposition.

Texte de la réponse

L'assurance de protection juridique procède le plus souvent de la garantie dite de défense-recours qui est conçue comme accessoire de la garantie principale à laquelle elle se rattache. Afin de permettre à leurs bénéficiaires d'avoir effectivement connaissance des possibilités qui leur sont offertes dans ce cadre, le législateur a prévu que les intéressés sont explicitement informés de l'existence d'une garantie de protection juridique dans leur contrat. Ainsi, conformément aux dispositions de l'article L. 127-2 du code des assurances, il doit être fait mention de cette garantie et de son prix dans l'avis d'échéance que reçoit chaque année l'assuré. Par cette disposition, l'assuré est donc informé de l'existence de cette garantie, ce qui doit lui permettre d'en faire usage en cas de nécessité. Cependant, l'amélioration des conditions d'accès au droit et à la justice suppose le développement de l'assurance de protection juridique générale qui offre une couverture plus complète mais nécessite une démarche spécifique en vue de la souscription d'un tel contrat, encore peu répandue en France. Les modalités de développement et d'amélioration de cette garantie font actuellement l'objet d'une concertation interministérielle, en liaison avec les assureurs et les représentants de la profession d'avocat.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Lenoir](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6961

Rubrique : Assurances

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 novembre 2002, page 4389

Réponse publiée le : 1er décembre 2003, page 9209